



Mairie de Montastruc

Département Lot et Garonne



Etude d'aménagement du centre-bourg et du chemin de ronde de Montastruc



RAPPORT DE PRESENTATION au Groupe d'Action Locale

Programme LEADER « Vallée du Lot 47 »

Maître d'ouvrage : Commune de Montastruc (47)

Adresse : au bourg – 47380 MONTASTRUC

Tél fixe : 05 53 41 83 45

Contact : Mr MARTIN Ric, Maire

Mail : communemontastruc47@wanadoo.fr

Objectif opérationnel de la stratégie Leader “Vallée du Lot 47”

1.1 : Repenser l'aménagement des centres-bourgs

1- PROBLEMATIQUE ET CONTEXTE :



Montastruc est une commune d'environ 280 habitants située à quelques kilomètres au Nord de Monclar et à l'Est de Tombeboeuf au sein de l'unité paysagère des collines de Guyenne (Terreforts).

Implanté sur un point haut, Montastruc est un petit bourg médiéval qui s'est développé le long d'une rue principale, la Rue du bourg. L'église, positionnée centralement dans le bourg, en constitue le point culminant.

De tous côtés, les vues sur le paysage agricole alentour sont remarquables. Depuis le territoire lointain, ce petit bourg niché sur sa butte, est bien présent dans le paysage : son socle «végétal», en partie préservé des constructions nouvelles, constitue le « soubassement » cultivé du village de pierre. Le cœur ancien est cerné de douves et d'un chemin de rondes qui participe à l'attrait de Montastruc pour les randonneurs.

Le centre-bourg ancien s'articule donc autour de 2 espaces urbains distincts :

- 1/ la rue traversante desservant le parvis de l'église, les abords de la mairie, de l'école et de la salle des fêtes (dont l'aménagement ne figure pas dans le cadre de la présente consultation) ;
- 2/ le chemin de ronde dont le parcours assure une circonvolution complète du bourg.

Le traitement actuel des entrées du village traduit une approche fonctionnelle et laisse peu de place au végétal et à des cheminements piétonniers, qui permettraient une autre pratique de l'accès au village. De plus, L'accès depuis la RD 256 est considéré comme accidentogène. Il est à noter que depuis ce carrefour, le bourg ancien est manifestement peu mis en valeur et ne suscite pas d'attraction particulière.

Le conseil municipal a souhaité pour principal objectif de rendre plus lisible l'existence du bourg aux visiteurs (entrée du bourg, signalétique...) et de réaliser des aménagements d'espaces publics permettant de valoriser son entrée, son cadre de vie et son patrimoine touristique.

Pour répondre à cette volonté politique, la commune de Montastruc s'est engagée dans la réalisation d'une étude préliminaire d'aménagement de son centre-bourg. Cette étude, réalisée en 2016, sera suivie en 2017 d'une étude de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des aménagements retenus.

2- NATURE ET OBJECTIFS DU PROJET :

La demande de subvention au programme Leader porte sur l'étude de maîtrise d'œuvre.

L'étude **préliminaire**, réalisée de mars à novembre 2016, a permis l'élaboration d'un diagnostic urbain du centre-bourg et la formalisation d'un programme d'aménagement à l'échelle du centre-bourg. Cette étape a permis de répondre aux objectifs suivants :

- Améliorer la visibilité du bourg en améliorant notamment son entrée et sa signalétique
- Définir une nouvelle organisation des usages et pratiques piétonnes et routières en cœur de bourg
- Valoriser le chemin de ronde pour en faire un espace public de qualité pour les habitants et les visiteurs
- Repenser la place du végétal en cœur de bourg
- Imaginer un traitement qualitatif de l'espace public du bourg (mobilier, façade...)

L'étude de **maîtrise d'œuvre** doit maintenant étudier la faisabilité technique et financière des actions d'aménagement retenues comme prioritaires lors de la première phase, à savoir :

- la valorisation du carrefour de la RD 256
- la valorisation des entrées de village
- l'aménagement de la promenade du chemin de ronde

La commune souhaite aussi disposer d'une **proposition d'ensemble pour la signalétique touristique et paysagère**.

3- DESCRIPTION DU PROJET :

L'étude préliminaire a permis d'arrêter les grands principes du programme d'aménagement du bourg et d'aboutir à un programme d'actions hiérarchisé tout en calibrant une enveloppe financière globale pour la maîtrise d'ouvrage (chiffrage estimatif des travaux).

Elle a notamment intégré une réflexion sur les conditions de déplacement et cheminements à l'intérieur d'un périmètre large (intégrant le carrefour avec la RD), la valorisation de l'ancien chemin de ronde du castrum et le traitement des espaces publics du centre-bourg.

Cette étape a été la garantie de la cohérence d'ensemble des propositions d'aménagement.

A l'issue de l'étude et de la réunion de concertation, **2 axes d'amélioration prioritaires** ont été retenues par la municipalité pour le lancement de l'étude de maîtrise d'œuvre:

- les entrées dans le bourg
- la mise en valeur, par des interventions paysagères, un nouvel accès et des points de vue, de la promenade du chemin de ronde.

A/ Les entrées dans le bourg

A l'issue de l'étude préliminaire et de l'étape de concertation, il a été retenu le principe d'aménagement d'un carrefour plan permettant de redonner une visibilité sur les secteurs de croisement et ménageant la possibilité de créer des espaces aménagés sous forme de placettes.

Une signalétique sera à prévoir. Elle doit inviter le visiteur de passage à découvrir le bourg.

D'une manière générale, le projet d'aménagement du carrefour consistera donc à :

- inviter les usagers à entrer dans le bourg
- favoriser une appropriation de cet espace public par tous : riverains, villageois et visiteurs occasionnels,
- donner une image plus valorisante et plus accueillante tout en préservant l'ambiance rurale qui y règne aujourd'hui.
- permettre un cheminement piétonnier accessible depuis le carrefour jusqu'au cœur de bourg.

Deux autres interventions concerneront :

- Le pré-verdissement des entrées Sud, Nord et Est du village : plantations d'alignements et aménagement d'un cheminement piétonnier.
- Le pré-verdissement de la voie communale en provenance du Nord du village : plantations d'alignements et l'aménagement d'un cheminement piétonnier.

B / La promenade du chemin de ronde



L'aménagement de différents espaces singuliers seront étudiés pour le chemin de ronde.

1-Plantations et gestion de la végétation sur la promenade

Sur l'ensemble de la promenade, ce volet du projet comprend la plantation d'arbres (noyers), environ 7 sujets, l'abattage et le dessouchage de thuyas ainsi que la réalisation d'un linéaire de murets (environ 190 m) et la mise en valeur de sentiers. Aux abords de ces sentiers des espèces protégées d'arbres fruitiers seront plantés au fil des ans par la municipalité. L'idée est dans le long terme constituer pour le promeneur un véritable musée ouvert de l'arboriculture fruitière accompagné de panneaux pédagogiques.

2-Verger aux tulipes sauvages

Sur ce secteur, la commune comprend la plantation d'arbres fruitiers, la plantation de tulipes d'Agen, la mise en place d'une clôture mobile, et d'une signalétique.

L'équipe de maîtrise d'œuvre mènera cette action en partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels de la Nouvelle Aquitaine et le conservatoire de Montesquieu.

Cette action pourra être menée en associant les habitants volontaires.

3-Site de l'escalier d'accès au cœur de bourg avec verger et point de vue

Positionné au Nord, sur la promenade, ce secteur accueillera un escalier permettant d'assurer la liaison entre la promenade et le cœur de bourg. En lien avec cet accès, un verger sera implanté : il sera composé d'une plantation de 14 sujets d'arbre fruitier, d'une clôture mobile ainsi que d'une signalétique.

Au contact de l'escalier, la mise en valeur d'un point de vue est prévue.

4-Entrée piétonne et esplanade de la salle des fêtes

Ce secteur comprendra la réalisation d'un muret matérialisant les limites de l'entrée piétonne, la mise en place de mobilier et d'une signalétique. S'agissant de l'esplanade, un mobilier composé de bancs.

5-Valorisation des points de vue

Sur le parcours de la promenade, plusieurs dalles seront implantées pour matérialiser des points de vue, ainsi que la plantation d'arbres, la réalisation d'un linéaire de murets, et la réalisation d'une signalétique adaptée (plaques gravées, ...).

Pour l'ensemble de ces sites, et en particulier pour l'ensemble des points de vue à valoriser, l'équipe de maîtrise d'œuvre proposera **un dispositif de signalétique touristique innovant**. La mise en œuvre de cette signalétique pourra s'appuyer sur l'existence et la sollicitation de savoir-faire locaux (artisan métallier, céramiste, ...).

4- INNOVATION ATTENDUE PAR LE PROJET :

Des principes d'aménagement sur le long terme pour répondre aux différentes problématiques du centre-bourg

Cette étude permet d'avoir une vision cohérente pour l'aménagement futur du centre-bourg. A travers la formalisation d'un programme d'actions, l'étude préliminaire donne une feuille de route pour la commune quant aux aménagements à conduire en centre-bourg, assurant ainsi une cohérence urbaine dans son développement.

L'étude de maîtrise d'œuvre réalisée en suivant, permet « d'enclencher la dynamique » avec l'aménagement des actions prioritaires.

Ces études sont pluridisciplinaires. Elles abordent les questions de circulation, de paysage, de mise en valeur du patrimoine touristique et historique, de valorisation des espaces publics...

Une étude concertée

Comme cela a été fait pour l'étude préliminaire, l'équipe de maîtrise d'œuvre devra prendre en compte dans son offre la concertation de la population locale.

Dans le domaine du projet de signalétique (panneaux pédagogiques sur le patrimoine communal + signalétique touristique directionnelle), la maîtrise d'ouvrage souhaite que l'équipe de maîtrise d'œuvre sollicite l'avis de la population locale, en particulier habitants du cœur de bourg et des personnes disposant de compétences d'expertise dans les domaines : historique, traditions locales, horticulture et paysage, artisanat d'art...

A l'issue de la phase AVP, une réunion publique sera organisée pour présenter le projet aux habitants et prendre en considération les besoins éventuels et les attentes complémentaires des riverains et usagers. L'équipe proposera à cet effet la réalisation de 1 à 2 panneaux (format A1 ou A0) qui permettront de visualiser les principes d'aménagement proposés.

Outre cette réunion publique, l'équipe proposera à la commune tout dispositif de concertation facilitant la bonne prise en compte des besoins et attentes des habitants mais aussi des usagers ponctuels du bourg (administrés + visiteurs occasionnels) : atelier participatif, diagnostic en marchant...

5- CALENDRIER

Etude préliminaire : mars à novembre 2016

Dont réunion de concertation avec les habitants et usagers le 6 Octobre 2016

Etude de maîtrise d'œuvre, concertation et suivi des travaux : printemps 2017 à été 2018

La phase « travaux » devra pouvoir être engagée à l'automne-hiver 2017, une fois donné l'accord de principe concernant la subvention départementale. Fin des travaux hiver 2018.

6- ESTIMATIF DES DÉPENSES

Détail des dépenses estimatif (en €)	Coût HT	Coût TTC
Etude de maîtrise d'œuvre	24 900	29 880
Total	24 900	29 880

7- PLAN DE FINANCEMENT ESTIMATIF

La commune récupèrera la TVA puisqu'il s'agit d'une étude financée sur le budget investissement.

L'assiette maximum éligible aux subventions pour ce type de projet est de 20 000€ avec un Taux Maximum d'Aides Publiques de 100% pour une collectivité.

Plan de Financement estimatif			
	Subvention	Montant (HT)	%
Assiette Leader	LEADER	10 600 €	43 %
	Région	2 700 €	11 %
	Département	2 700 €	11 %
	Autofinancement communal	4 000 €	16 %
	TOTAL assiette éligible	20 000 €	81 %
Hors assiette Leader	Autofinancement communal	4 900 €	19%
	TOTAL hors assiette éligible	4 900 €	19 %
TOTAL Projet		24 900 €	100%